

## Procès-verbal de l'assemblée constitutive du mardi 21 avril 1998

Salle des Vignerons du Buffet de la Gare de Lausanne.

1. En sa qualité de président de l'association qui a préparé la convocation des états généraux de Chillon, du 6 décembre 1997, Gilbert Coutaz **ouvre la séance** peu après 19h30, en rappelant le changement de lieu (de la salle des Cantons à celle des Vignerons). L'invitation à cette assemblée a été diffusée sur la base d'un fichier comprenant 380 adresses d'institutions/associations patrimoniales, en demandant par ailleurs aux destinataires d'effectuer le relais auprès de leur personnel ou des membres du comité.

La liste de présence a été signée par 58 personnes.

L'assemblée fait l'objet d'un enregistrement partiel assuré par les Archives de la Ville de Lausanne.

2. **L'ordre du jour** est adopté.

3. Gilbert Coutaz présente **le bilan de la première association**, mise sur pied dans le but de la tenue des «états généraux du patrimoine» à Chillon, le 6 décembre 1997.

Il rappelle que 500 exemplaires du fascicule «*Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré*» ont été diffusés, ainsi que 20'000 exemplaires du numéro spécial de la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud* (FAO) du 2 décembre 1997 «*200 ans d'indépendance vaudoise. Identités patrimoniales*».

Les états généraux de Chillon ont constitué un moment privilégié de la réflexion sur le patrimoine naturel et culturel du canton, à laquelle plus de 270 personnes ont pris part.

Quelques jours plus tard à peine, la première association s'est engagée, au côté de nombreux partenaires, dans une réaction à la décision votée par le Grand Conseil de diminuer de 40% les budgets d'acquisition de collections des musées, des Archives cantonales et de la Bibliothèque cantonale et universitaire ! Un réseau efficace de contacts a permis de réunir 14'000 signatures. Le Conseil d'Etat proposera en mai au Grand Conseil de revenir sur sa décision d'économiser environ 2 millions de francs dans ce secteur.

Frédéric Sardet présente les comptes de la première association : les recettes s'élèvent à fr. 15'004.90 (dont le soutien financier à la préparation des états généraux - fr. 9'800.—, les inscriptions aux états généraux - fr. 1'120.—); les dépenses s'élèvent à fr. 7'219.40 (dont les frais d'impression du fascicule - fr. 3'890.—, d'organisation des états généraux - fr. 1'993.60, de préparation de l'assemblée constitutive, de participation à la pétition, plus les frais postaux et divers). Le solde en caisse est de fr. 7'785.50.

La première association est dissoute et ses avoirs seront transférés à la nouvelle Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud.

4. **Constitution de l'association**

Jean-Marc Yersin conduit les débats.

### 4.1. Les statuts

Différentes propositions de modifications statutaires, transmises par écrit au comité, ont été discutées par ce dernier, et retenues pour la plupart. Les statuts amendés sont soumis à l'assemblée; les modifications touchent les articles suivants :

*article 8* : «*La qualité de membre se perd par décision du comité après non paiement de la cotisation...*».

*article 11* : les groupes de travail n'apparaissent plus comme organes de l'association. Il s'agit uniquement d'une compétence du comité selon ses objectifs du moment.

*article 12* : On fait trois phrases au lieu de deux. «*Elle est ouverte à tous les membres. Les membres collectifs se font représenter...*».

*article 13* : correction du délai : «*... au moins 4 semaines à l'avance*».

*article 14* : on ajoute à la fin : «*... au moins des membres, auprès du comité. Celle-ci sera convoquée dans les 45 jours après dépôt de la demande.*».

*article 20* : passe dans le chapitre «comité» par cohérence. (Les articles seront renumérotés).

*article 22* : supprimé. Redondance avec l'article 15 pour la première phase. Compétence du comité pour la seconde.

La discussion s'engage sur les buts de l'association :

Christiane Betschen s'inquiète du fait que l'éventualité d'une défense des intérêts patrimoniaux soutenus par l'association devant un tribunal ne soit pas prévue statutairement. Gilbert Coutaz rappelle le propos général de l'association : mettre en réseau, offrir une large tribune d'expression, partager les compétences, sans viser, d'entrée, à interférer dans des débats locaux ou sectoriels.

Michel Glardon estime qu'il serait dommage de se priver d'un moyen d'action.

Pierre Hunkeler et André Meylan sont du même avis.

Il est proposé de modifier l'article 4 et de rajouter :

*article 4* : «... elle tend, entre autres, à réunir les institutions et les personnes œuvrant dans ce sens et à défendre leurs intérêts».

Les statuts, ainsi amendés, sont votés par l'assemblée à l'unanimité.

#### 4.2. Le comité

Aucune candidature n'est proposée par l'assemblée. Les membres et les vérificateurs proposés par le groupe qui a rédigé l'invitation à l'assemblée constitutive, soit :

Constant Knecht, Marie-Pierre Directrice adjointe de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne  
Baud, Aymon Directeur du Musée cantonal de géologie  
Cosandier, Jean-François Chef de service Documentation + Archives Radio Suisse romande de Coulon, Georges Président de la section vaudoise de Domus Antiqua helvetica  
Coutaz, Gilbert Directeur des Archives cantonales vaudoises  
Déglise, Liliane Conservatrice adjointe, Musée historique de Lausanne  
Hunkeler, Pierre Secrétaire exécutif de Pro Natura Vaud  
Kaenel, Gilbert Directeur du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire  
Moret, Jean-Louis Conservateur, Musée et jardins botaniques cantonaux  
Sardet, Frédéric Archiviste de la Ville de Lausanne  
Teyssiere, Eric Conservateur cantonal, Monuments historiques et archéologie  
Vérificateurs des comptes Baumann, René, Corsier; Bodmer, Jean-Jacques, Lausanne  
sont élus à l'unanimité. Le Comité s'organisera à sa convenance.

#### 4.3. Cotisations

La proposition du comité est la suivante :

fr. 20. — membre individuel;

fr. 50. — membre collectif.

Réduction de 50% pour les étudiants, chômeurs et retraités.

Monique Fontannaz pose la question de l'interprétation des «collectivités». Gilbert Coutaz répond qu'elle est très libre, soit une communauté ou un groupe d'intérêts liés au patrimoine, qui siège régulièrement. Il insiste toutefois pour que les individus en fassent partie (l'aspect civique inscrit dans la Déclaration de Chillon).

André Meylan pose la question de l'adhésion des communes. Gilbert Coutaz répond positivement sur le principe : il s'agit de relancer les partenaires, d'entretenir l'idée.

Laurent Auberson demande si la cotisation a été fixée en fonction du «coût d'exploitation». Gilbert Coutaz répond qu'aucune étude n'a été menée, que l'association ne devrait pas nécessiter le recours à des moyens financiers lourds; ces derniers devraient toutefois lui permettre de régler les questions d'intendance et d'édition de documents. A voir à l'usage.

Christiane Betschen propose d'inscrire «fr. 50. — minimum» pour les associations. Gilbert Coutaz rappelle que «dons ... et autres libéralités» figure déjà dans les statuts. Frédéric Sardet insiste sur le maintien d'une cotisation basse; en revanche, si certains projets précis demandent un effort supplémentaire, il sera toujours possible de revenir à la charge auprès des structures associatives et publiques.

L'assemblée vote (1 contre, 1 abstention) la formule «50 francs minimum» pour les membres collectifs.

## 5. Groupe de travail

Gilbert Coutaz résume les «*Cinq pistes pour demain*», arrêtées lors des états généraux de Chillon, selon l'identification des exigences du patrimoine, leurs complexités et leurs ramifications :

1. cadres juridiques, en particulier refonte des lois sur les activités culturelles, le dépôt légal, sur la protection de la nature, des monuments et des sites, adoption d'une loi sur l'archivage dans le canton de Vaud; inscription d'un article sur le patrimoine dans la future constitution;
2. promotion d'initiatives non étatiques ou para-étatiques, en particulier les initiatives transversales qui décloisonnent les patrimoines; souhait de voir la naissance d'un Office du patrimoine vaudois;
3. infrastructures communes, à l'exemple du Dépôt et abri des biens culturels de Lucens;
4. attachement et primauté consacrés au recensement et à l'inventaire;
5. formation avec mise en place de filières, valorisation des titres et des fonctions.

Les thèmes transversaux, et non purement sectoriels, favorisant un décloisonnement et une large mobilisation, seront privilégiés. Il ne s'agit pas de refaire des débats locaux ou particuliers. Les groupes constitués seront peut-être passagers, liés à une actualité. Ils pourront en outre développer des discours promotionnels.

Plusieurs inscriptions aux différents groupes de travail sont déjà parvenues au comité :

- cadres juridiques
- promotion d'initiatives non étatiques ou para-étatiques
- infrastructures communes
- recensement et inventaires
- formation

D'autres thèmes ont été proposés par écrit :

- musées et patrimoine
- archives et patrimoines
- patrimoine bâti
- patrimoine paysage
- patrimoine campanaire
- gestion du patrimoine naturel
- mise en valeur du patrimoine géologique
- contacts et collaboration avec les associations régionales ou locales travaillant sur le terrain.

## 6. Perspectives

Gilbert Coutaz annonce la mise en place prochaine du comité : l'association souhaite se profiler comme un partenaire, proposer des actions communes ou concertées, généralistes, transversales et stratégiques, notamment dans le cadre des commémorations de 2003 qui pourraient être placées sous le signe du patrimoine. Il rappelle les termes de sa conclusion aux états généraux de Chillon :

«Il n'y a pas un patrimoine du riche et un patrimoine du pauvre, il y a un patrimoine, fait de la diversité des partenaires, des pratiques, dont tous les éléments sont importants. Patrimoine de proximité, patrimoine régional, cantonal, national ou universel se combinent; ils ont tous leur raison d'être selon les groupes sociaux, les communautés qui les identifient ou qui s'en portent garants. Il s'agit de partager les grandes lignes, sans chercher à masquer les réalités parfois contradictoires, mais surtout aux exigences particulières. Il ne s'agit pas d'uniformiser les points de vue, de rechercher la pensée unique, mais bien plutôt d'inscrire les expériences et les savoirs dans une démarche fédérée et cohérente, de faire de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel une tribune pour tous les partenaires, un partenaire crédible pour les pouvoirs publics et un espace où le débat peut se mouvoir et se transformer en lieu d'observation privilégié de ce qui se fait en matière patrimoniale».

Un contact sera établi avec les membres à l'automne.



## 7. Questions individuelles et divers

Danielle Mincio s'interroge sur la position de l'association par rapport aux autres organisations patrimoniales auxquelles nombre de participants sont déjà affiliés. A-t-elle une ambition plus large, au niveau régional, voire national et international ?

Pierre-Yves Favez, dans le même ordre d'idées, se demande si l'évolution dans la direction d'une société «faîtière» est souhaitable en raison des situations particulières de chacun.

Gilbert Coutaz répond qu'il est trop tôt pour songer à «institutionnaliser» notre association et que l'esprit d'ouverture doit être privilégié dans un premier temps : compte tenu des différents partenaires, les regroupements seront plutôt transversaux et de circonstance.

Silvia Ricci-Lempen évoque, dans ce cadre, les tensions qui peuvent intervenir entre patrimoine naturel et bâti notamment. Gilbert Coutaz plaide en faveur d'une évaluation consensuelle des priorités, passant nécessairement par des critères de sélection, mais préparés entre professionnels dans un esprit de coordination et de solidarité.

Paul Bissegger demande s'il est prévu de créer un organe de liaison, un bulletin, la diffusion des adresses des membres, etc. Gilbert Coutaz répond que le sujet est à l'étude, et que le débat qui va suivre devrait faire l'objet d'une première diffusion d'éléments de réflexion.

L'assemblée est levée à 20h45.

Jean-François Cosandier introduit la seconde partie de l'assemblée. Elle est suivie d'un débat:

**«Le patrimoine naturel et culturel, sa place dans la constitution du canton de Vaud»**, faisant intervenir Bernard Voutat, chargé du projet de la nouvelle Constitution vaudoise au Département de la justice, de la police et des affaires militaires (depuis ce jour Département de la sécurité et de l'environnement) et Marie-Hélène Miauton, présidente du Groupe d'analyses et propositions politiques «à propos», accompagnée de Colette Lasserre et Georges Burdet. Christian Séchaud, journaliste à la Radio suisse romande, préside le débat.

Les échanges furent nombreux et fructueux. Les débats ont été intégralement enregistrés. Une transcription partielle est prévue, toutes les parties en présence, ayant donné leur accord.

La séance est levée à 22h45.

Le rapporteur  
Gilbert Kaenel